DocuSign Envelope ID: 4425524D-11B4-4FF9-B44F-1B124D6B0264

« **ABILWAYS** »

Société anonyme à conseil d'administration au capital de 14.194.580 euros
Siège social : Paris (75015)
18-24, rue Tiphaine

RCS Paris 479 894 750

(Ci-après la « *Société* »)

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE MIXTE EXTRAORDINAIRE ET ORDINAIRE
DU 27 DECEMBRE 2023

PROCÈS-VERBAL

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-sept décembre à 10 heures, l'assemblée ordinaire de la Société (ci-après l'« ***Assemblée Générale*** ») s'est réunie au siège social de la Société.

L'Assemblée Générale décide de nommer Madame Annabel Azoulay en tant que président de l'Assemblée Générale conformément à l'article 23.5 des statuts. (ci-après le « ***Président*** »).

Eductive représentée par Monsieur Jonathan Azoulay et la société Abilways sont désignées comme scrutateur.

Monsieur Jonathan Azoulay est désignée comme secrétaire de séance.

La société Audit et Conseil Union, Commissaire aux comptes, convoquée, est absente et excusée.

L'Assemblée Générale est appelée à statuer sur l'ordre du jour suivant :

- Rapport du Conseil d'Administration ;

A TITRE EXTRAORDINAIRE
- Renonciation au formalisme et aux délais de convocation de l'assemblée générale de la Société et de mise à disposition des documents ;
- Modification des conditions d'éligibilité des membres du conseil d'administration de la Société et modification corrélative des statuts ;

A TITRE ORDINAIRE
- Constatation de la démission de Monsieur Bertrand Leclercq, Madame Marie Sermadiras de Pouzols de Lile, Madame Belaidi Soumia, Creadev International et Monsieur Arnaud de Lacoste de Laval de leur mandat d'administrateur
- Nomination de Monsieur Jonathan Azoulay en qualité d'administrateur ;
- Nomination de la Société Parisienne de Management et d'Investissement en qualité d'administrateur ;
- Nomination de Madame Annabel Azoulay épouse Bizmuth en qualité d'administrateur;
- Questions diverses ;
- Pouvoirs.

Le Président dépose ensuite sur le bureau et met à la disposition de l'Assemblée Générale :

DocuSign Envelope ID: 4425524D-11B4-4FF9-B44F-1B124D6B0264

1° - les statuts de la société ;
2° - le rapport du Conseil d'Administration ;
3° - les lettres de démission des administrateurs actuels de la Société ;
4° - le texte des résolutions proposées.

Puis, le Président déclare que le rapport du Conseil d'Administration, le texte des résolutions ainsi que tous les autres documents énumérés par la loi et les règlements ont été tenus à la disposition de l'Assemblée Générale dans les délais légaux.

L'Assemblée Générale lui donne acte de ces déclarations.

Puis l'Assemblée Générale prend les décisions suivantes :

A TITRE EXTRAORDINAIRE

PREMIERE RESOLUTION

Renonciation au formalisme et aux délais de convocation de l'assemblée générale de la Société et de mise à disposition des documents

L'Assemblée Générale, et chaque associé pris individuellement,

déclare expressément renoncer :

(i) au délai et au formalisme de convocation de quinze (15) jours prévus à l'article 17 des statuts de la Société,

(ii) au délai de mise à disposition des différents documents et rapports prévu par la loi et les statuts de la Société,

donne acte qu'il a, néanmoins, obtenu toutes les informations nécessaires en vue de délibérer et de voter en toute connaissance de cause sur l'ordre du jour des présentes ;

renonce sans réserve à tout droit, contestation, recours, quel qu'il soit à l'encontre de la Société et de ses dirigeants concernant les renonciations susvisées.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

Modification des conditions d'éligibilité des membres du conseil d'administration de la Société et modification corrélative des statuts

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des assemblées générales extraordinaires, après avoir entendu lecture :

- du rapport du Conseil d'Administration,

décide de modifier les conditions d'éligibilité actuelle des membres du conseil d'administration de la Société afin de rendre éligible au mandat d'administrateur toute personne, propriétaire ou non d'une action de la Société,

DocuSign Envelope ID: 4425524D-11B4-4FF9-B44F-1B124D6B0264

décide que l'article 15.2 des statuts de la Société sera désormais rédigés comme suit :

> « **15.2.** Pourra être nommée administrateur de la Société toute personne, propriétaire ou non d'une action de la Société. »

précise que le reste des statuts de la Société demeurent inchangés.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

A TITRE ORDINAIRE

TROISIEME RESOLUTION

Constatation de la démission de Monsieur Bertrand Leclercq, Madame Marie Sermadiras de Pouzols de Lile, Madame Belaidi Soumia, Creadev International et de Monsieur Arnaud de Lacoste de Laval de leur mandat d'administrateur

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des assemblées générales ordinaires, sous réserve d'adoption des résolutions suivantes, après avoir entendu lecture :

- du rapport du Conseil d'Administration,
- des lettres de démission des membres actuels du Conseil, soit Mesdames Marie Sermadiras et Soumia Malinbaum, Messieurs Bertrand Leclercq, la société Creadev International avec effet ce jour et de Monsieur Arnaud de Lacoste de Laval en date du 7 décembre 2022.

prend acte de la démission des membres actuels et ancien du conseil d'administration de la Société et précise qu'il sera procédé à leur remplacement, de la quatrième à la sixième résolutions ci-dessous.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RESOLUTION

Nomination de Monsieur Jonathan Azoulay en qualité d'administrateur

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des assemblées générales ordinaires, après avoir entendu lecture :

- du rapport du Conseil d'Administration,

décide de nommer, en qualité d'administrateur, pour une durée de 4 ans prenant fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire annuelle statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2027 :

Monsieur Jonathan Azoulay
né le 1er décembre 1979 à Paris (75)
demeurant à Paris (75008), 8, rue des Saussaies
de nationalité française

DocuSign Envelope ID: 4425524D-11B4-4FF9-B44F-1B124D6B0264

prend acte que Monsieur Jonathan Azoulay a déclaré, par avance, accepter les fonctions qui lui sont confiées et satisfaire aux conditions requises pour l'exercice du mandat d'administrateur de la Société.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

CINQUIEME RÉSOLUTION
Nomination de Société Parisienne de Management et d'Investissement en qualité d'administrateur

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des assemblées générales ordinaires, après avoir entendu lecture :

- du rapport du Conseil d'Administration,

décide de nommer, en qualité d'administrateur, pour une durée de 4 ans prenant fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire annuelle statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2027 :

> **Société Parisienne de Management et d'Investissement**
> société par actions simplifiée au capital de 221.760 euros
> dont le siège social est situé à Paris (75016) - 90, rue du Ranelagh
> identifiée au système Siren sous le numéro RCS Paris 950 025 155
> représentée par Monsieur Pierre Azoulay en sa qualité de président,

prend acte que la Société Parisienne de Management et d'Investissement, représentée par son président, Monsieur Pierre Azoulay, a déclaré, par avance, accepter les fonctions qui lui sont confiées et satisfaire aux conditions requises pour l'exercice du mandat d'administrateur de la Société.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

SIXIEME RÉSOLUTION
Nomination de Madame Annabel Azoulay épouse Bizmuth en qualité d'administrateur

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des assemblées générales ordinaires, après avoir entendu lecture :

- du rapport du Conseil d'Administration,

décide de nommer en qualité d'administrateur, pour une durée de 4 ans prenant fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire annuelle statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2027 :

> **Madame Annabel Azoulay épouse Bizmuth**
> née le 24 juin 1974 à Paris (75)
> demeurant à Paris (75016) - 141, rue de Longchamp
> de nationalité française

DocuSign Envelope ID: 4425524D-11B4-4FF9-B44F-1B124D6B0264

prend acte que Madame Annabel Azoulay épouse Bizmuth a déclaré, par avance, accepter les fonctions qui lui sont confiées et satisfaire aux conditions requises pour l'exercice du mandat d'administrateur de la Société.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

SEPTIEME RÉSOLUTION

Pouvoir pour formalités

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des assemblées générales ordinaires,

donne tous pouvoirs au porteur d'un exemplaire des présentes à l'effet de procéder à toute formalité qu'il y aura lieu.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

*
* *

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, le Président lève la séance.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal signé par le Président, un scrutateur et le secrétaire de séance.

Le Président de séance
Madame Annabel Azoulay

DocuSigned by:
C45CC595FE524FC...

Un scrutateur
Eductive représentée par Monsieur Jonathan Azoulay

DocuSigned by:
927C63B03FA24D9...

Un scrutateur
Abilways représentée par Monsieur Jonathan Azoulay

DocuSigned by:
927C63B03FA24D9...

Le secrétaire de séance
Monsieur Jonathan Azoulay

DocuSigned by:
927C63B03FA24D9...

DocuSign Envelope ID: 4425524D-11B4-4FF9-B44F-1B124D6B0264

ACCEPTATION DE MANDAT

Monsieur Jonathan Azoulay [1]

bon pour acceptation des fonctions d'administrateur de la Société

DocuSigned by:
927C63B03FA24D9...

Pour la Société Parisienne de Management et d'Investissement, Monsieur Pierre Azoulay [1]

bon pour acceptation des fonctions d'administrateur de la Société

DocuSigned by:
1BEB960B543C452...

Madame Annabel Azoulay épouse Bizmuth [1]

bon pour acceptation des fonctions d'administrateur de la Société

DocuSigned by:
C45CC595FE524FC...

[1] Signature après inscription de la mention manuscrite « *bon pour acceptation des fonctions d'administrateur de la Société* ».